

Image not found or type unknown



Montant incohérent entre devis dentaire et facture

Par **Layaloun**, le **30/05/2022** à **19:47**

Bonsoir

Actuellement en soin dentaire (implant notamment) j'ai constaté une différence entre le devis initial et la note d'honoraire (et ce malgré un geste commercial censé être en ma faveur).

Mes questions sont les suivantes:

Le dentiste a-t-il le droit de modifier la facture en incluant des actes qui ne figurait pas dans le devis initial ?

Peut-il modifier à son avantage les sommes de certains actes ?

Est-il en droit refuser de terminer les soins si je lui en fait part?

Quel recours si il refuse ?

Dans cette attente

Cordialement

Par **youris**, le **30/05/2022** à **20:22**

bonjour,

il peut vous facturer des actes non prévus dans le devis mais il doit justifier la nécessité de ces actes non prévus initialement.

salutations

Par **Layaloun**, le **30/05/2022** à **20:29**

Merci pour votre retour

Concernant votre réponse ou il doit justifier la nécessité de ces actes non prévus initialement malheureusement sa n'a pas été le cas. L'acte a été effectué à mon insu et sans mon consentement au vu du prix élevé

Cependant, peut-il modifier à son avantage les sommes de certains actes ?

Est-il en droit refuser de terminer les soins si je lui en fait part?

Quel recours si il refuse ?

Par **Prana67**, le **31/05/2022** à **12:15**

Bonjour,

Est-ce que ce sont les actes prévus au devis qui ont été augmenté ou d'autres actes non prévus au devis qui se sont rajoutés.

En général les devis concernent les implants, couronnes ou autre acte important, mais pas forcément les petits actes annexes ou ne demande pas forcément un devis (détartrage, etc)

Par **Loyaloun**, le **01/06/2022** à **08:48**

Bonjour Prana67

Un acte prévu au devis a été augmenté lors de la facturation et un acte non prévu au devis s'est rajouté à un tarif élevé. L'acte que je conteste a été effectué à mon insu et sans mon consentement car le dentiste ne m'en a pas parler.